

L'année 2008 de la SSA



Rapport annuel

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS
SCHWEIZERISCHE AUTORENGESELLSCHAFT
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI AUTORI



Questions pour une crise ?

Plus de dix huit millions de francs, progression constante des perceptions de notre petite société depuis le début de son existence : pourquoi cette indécente bonne santé au milieu d'un monde économique qui cette année chavire ? Les créateurs deviennent-ils toujours meilleurs, plus nombreux, plus riches ? On aimerait le croire, mais les auteurs, conteurs sachant volontiers compter ne s'en laissent pas conter toutefois ! Non, on le sait bien, toute crise, quelle que soit son ampleur, ne laisse pas voir tous ses effets tout de suite : le besoin de divertissement et de culture des populations a souvent même tendance à s'amplifier.

Les auteurs et leurs sociétés sont-ils des profiteurs ? Des milieux économiques influents, des milieux politiques aux ordres, des consommateurs à qui l'on fait croire à la magie de la gratuité universelle du net le laissent entendre et voudraient bien, il est vrai, faire mordre la poussière à ces chevaliers solidaires désignés comme donquichottesques. En Europe et dans de nombreux pays, des directives nouvelles, des lois s'ingénient à empêcher le bon fonctionnement de la rationalité, de la réciprocité, de la solidarité des sociétés de droit d'auteur, au nom d'une concurrence dogmatique qui serait sensée être gage d'équilibre alors qu'elle vise au fond l'appauvrissement des plus faibles (les créateurs) pour rémunérer les plus forts (les investisseurs et les spéculateurs).

Et cette crise dont médias et ténors politiques n'ont cessé de parler tous les jours et à chaque heure de cette année 2008, qui en sont les auteurs de trouble ? Etrange, non, comme le sens commun a admis sans coup férir ce phénomène à l'instar d'un typhon, d'un tremblement de terre ou d'une nuée de sauterelles ? Discours et mesures sont prodigués comme pour une catastrophe naturelle dont personne ne peut être jugé coupable (et donc sanctionné) et dont personne n'est inquiété pour n'avoir pas émis le moindre avertissement sérieux (et en particulier les institutions dont c'est le rôle, tant aux plans nationaux qu'international).

Alors, les plus gros efforts publics (en milliards de francs, d'euros, de dollars) pour tenter d'enrayer la pandémie, à qui ont-ils été attribués d'abord ? Aux victimes nécessiteuses ? Pas vraiment, n'est-ce pas ? Selon les règles élémentaires de nos Etats de droit – où se juge la responsabilité et se définit la réparation des dommages – serait-ce le monde à l'envers ?

Ou bien, à la suite de l'effondrement de l'empire soviétique et de la chute du Mur de Berlin, le capitalisme libéral, un peu tel le principe politique de la démocratie, n'a-t-il pas été trompeusement investi comme le biotope idéal et naturel, le seul concevable, pour la vie de tous les humains sur notre planète ? Avec dans le même panier les lois du marché, de l'évolution et de la gravitation

universelle n'est-il pas aisé de faire accroire que les accidents sont autant imprévisibles qu'inévitables et que leurs causes ne sauraient être éradiquées : qui pourrait soustraire la foudre aux orages ?

La démocratie « naturelle » des nations développées, se donne-t-elle aussi le but de se projeter dans l'avenir par des réflexions étayées et constamment éprouvées ou ne s'épuise-t-elle pas en effets de spectacle, en soumissions à l'affectif et aux mœurs électorales autant respectueuses des privilèges établis que préoccupées de bling-bling ? Lorsque cette vénérable démocratie se retrouve sur le même ring que l'économie globalisée, l'économie financière spéculative toute puissante, n'est-elle pas acculée, dans ce match aux règles pipées, à une seule issue : le k.o. ?

Les citoyens des Etats démocratiques, souverains par définition, qui voient les décisions les plus vitales les concernant prises à d'autres niveaux, par d'autres personnes que celles qu'ils ont légalement élues, ne sont-ils pas simplement abusés ? Et s'agit-il encore de démocratie ?

Claude Champion, président



Sommaire

1 Perception des droits	page 4
2 Répartition des droits ...	page 9
3 Membres	page 13
4 Gestion	page 14
5 Relations extérieures	page 14
6 Communication	page 17
7 Activité des Fonds	page 19
8 Organisation	page 22
9 Organes	page 25
10 Bilan et comptes	page 26
11 Rapport de l'organe de révision	page 30

L'année 2008 en bref

- En 2008, les encaissements de la SSA ont continué de progresser bien que plus modestement pour atteindre la somme de Fr. 18 300 516.–, soit environ 2%. Les frais de la SSA ont légèrement diminué par rapport à 2007 et nous avons pu sensiblement améliorer notre taux de frais net qui atteint un plancher historique. Vous trouverez plus de détails dans les commentaires des comptes.
- L'année aura été marquée par les négociations importantes avec la TSR qui ont abouti à la signature d'un contrat pour les cinq prochaines années. Ce contrat passe à un système forfaitaire, totalement nouveau avec la TSR, accompagné d'une adaptation liée à l'augmentation de l'utilisation du répertoire de la SSA par la TSR. Ce contrat a en même temps défini des pistes pour simplifier la gestion et l'administration de ces droits.
- Commencées en 2007, les négociations avec les associations de producteurs ont continué. Le but est d'avoir une nouvelle version des contrats modèles liant les réalisateurs et scénaristes avec les producteurs audiovisuels. Ce lourd dossier nous occupera encore certainement pour une bonne partie de 2009, mais permet d'élaborer de nouvelles politiques qui tiennent mieux compte des intérêts des auteurs et des producteurs dans un équilibre raisonnable.
- En 2008, nous avons pu fêter avec SUISSIMAGE nos dix ans de collaboration, c'est-à-dire dix ans depuis la signature le 11 novembre 1998 du contrat qui mit fin à un litige important opposant les deux sociétés. Les nombreuses séances et les rapprochements ont permis de parfaire une collaboration étroite menée dans l'intérêt des auteurs et pour une meilleure défense des auteurs suisses en général. Les deux parties se félicitent de cet engagement et de son évolution.
- Sur le plan international, il faut mettre l'accent sur la mise au point des règles professionnelles (définition de structures des sociétés et de transparence) ainsi que des règles contraignantes qui concernent l'application et l'utilisation des différents outils mis au point par la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs). Ces décisions sont quasiment révolutionnaires pour la CISAC puisque, pour la première fois, cette association a le pouvoir d'imposer et le cas échéant de prendre des mesures quand des sociétés n'appliqueront pas ces règles obligatoires. La SSA salue ce progrès qui devrait permettre à court et moyen termes de mieux harmoniser la gestion des droits sur le plan mondial et permettre de meilleures collaborations, des administrations simplifiées et une gestion des droits de nos membres plus efficace encore sur le plan international.

1 Perception des droits

Elle a atteint en 2008 la somme de Fr. 18 300 516.– par rapport à Fr. 17 985 576.– pour l'année précédente. Cette légère progression d'un peu moins de 2 % est liée à une forte augmentation de certains droits de la gestion collective obligatoire ainsi qu'à des encaissements très supérieurs en provenance de l'étranger. En règle générale, la perception reste stable par rapport aux années précédentes.

Dans le détail, nous constatons :

- une très légère diminution des droits de représentations
- une diminution des droits d'émission (voir explications plus loin)
- une augmentation sensible de certains droits de gestion collective obligatoire (tarif de copie privée)
- une stabilisation de la perception de droits liés aux nouveaux médias (internet)
- une forte augmentation de l'encaissement des droits de provenance étrangère.

1.1 Droits de représentation

Dans le domaine du théâtre professionnel, nous enregistrons une diminution de 3,5 % alors que le théâtre amateur montre une hausse de 4,3 %. Au total, les encaissements des droits de représentation est en légère diminution de 2,9 %. Ces chiffres ne font que confirmer la relative stabilité de ces droits qui présentent inévitablement des variations d'une année à l'autre en fonction des diffusions de grands spectacles qui peuvent modifier sensiblement la perception de l'année.

Les analyses des droits de représentation confirment la prédominance de la perception en Suisse romande puisqu'elle atteint 87,6 % alors que la Suisse alémanique représente 9,1 % et le Tessin 3,3 %.

Au total, le département Scène a traité 1969 dossiers de perception pendant l'année, soit 1600 pour le théâtre professionnel et 369 pour le théâtre amateur.

La perception moyenne pour le théâtre professionnel était de Fr. 1999.– par dossier et pour le théâtre amateur de Fr. 755.–.

Le détail des perceptions de ces droits par genre est présenté dans le chapitre des encaissements comparatifs de droits.

1.2 Droits d'émission

SRG SSR idée suisse

Avec une perception totale de plus de Fr. 5 840 000.–, la SRG SSR idée suisse reste le plus important utilisateur des œuvres de la SSA. La diminution de perceptions 2006/2007 d'un peu plus de Fr. 500 000.– s'explique par les corrections et les rattrapages de perceptions en 2007 pour des utilisations de 2006. A part la perception des droits de radio, celle de la TV reste stable et serait plutôt en légère augmentation.

Comme annoncé lors du dernier rapport, le nouveau contrat d'une durée de 5 ans a été signé début décembre avec la direction générale de la TSR. Il a permis de corriger et d'améliorer certains problèmes pratiques liés à la gestion des droits de nos membres auprès de la TSR. Basé sur un forfait fixe pour les cinq prochaines années, il pourrait cependant être modifié dans le cas d'une augmentation dépassant les 15 % du minutage. Nous avons aussi prévu un système d'analyse et de calcul simplifié permettant aussi bien à la TSR qu'à la SSA d'accélérer les processus et d'éviter des charges administratives trop lourdes pour l'analyse du répertoire qui déclenche une modification du forfait. Les négociations se sont déroulées dans un climat très cordial et compréhensif de part et d'autre ce qui laisse augurer une évolution positive pour ces prochaines années.

La TSR rejoint ainsi le principe des contrats forfaitaires que nous avons déjà avec SF (en Suisse alémanique) et la TSI au Tessin.

En ce qui concerne ces deux derniers diffuseurs, nous avons décidé de prolonger d'une année les contrats en cours afin de discuter de leur renouvellement en tenant compte des négociations abouties avec la TSR. 2009 devrait donc conduire à la signature de ces deux nouveaux contrats.

Nous avons également pu régler contractuellement les diffusions sur la nouvelle chaîne haute-définition «HD Suisse» en collaboration avec SUISSIMAGE pour une période allant de décembre 2007 à décembre 2010.

Autres diffuseurs

Télévisions privées, locales et régionales

Si les perceptions dans ce domaine restent modestes, elles sont en plus très irrégulières. La mise en œuvre des accords basés sur le modèle négocié avec l'association faitière TELESUISSE s'avère plus fastidieuse que prévue. Léman Bleu et Teleticino disposent dorénavant d'une convention avec la SSA. La SSA représente ProLitteris et SUISSIMAGE dans ce domaine de gestion, en vertu d'une convention de collaboration particulière.

Radios romandes privées, locales et régionales

Les travaux de perception et de répartition des droits d'émission concernant les radios locales en Suisse romande se sont généralement déroulés sans difficulté, en application de l'accord de collaboration avec ProLitteris conclu en 2000.

Le cas échéant, des compléments de contrat pour régler la transmission simultanée de leurs programmes sur leurs sites internet sont également conclus.

Satellite

La perception de droits d'émission pour les œuvres diffusées par la chaîne satellitaire 3sat est maintenant intégrée dans les comptes SRG SSR idée suisse. Ces droits sont en effet réglés dans le cadre du contrat signé avec SF qui co-alimente ce programme germanophone.

1.3 Droits de gestion collective obligatoire

↳ encaissement global de ces droits a progressé d'un peu plus de 10 % cette année.

Répertoire dramatique

Ces droits représentent 20 % de l'ensemble des perceptions de la SSA.

Dans le détail, nous constatons une légère augmentation de 2,3 % pour les tarifs 1-2 (droits de retransmission), une augmentation plus importante de 15 % pour le tarif TC 3 (droits de réception publique) et surtout une très forte augmentation de 74 % de la perception du tarif 4d concernant la copie privée qui s'explique par l'entrée en vigueur de ce nouveau tarif et la perception rétroactive des droits qui étaient contestés. Cette augmentation substantielle est unique pour l'année 2008 puisqu'elle concerne plusieurs années.

Pour les tarifs TC 5 et 6 (location) ainsi que TC 7 (utilisations scolaires), les droits sont stables.

Le tarif TC 9 (utilisations dans le cadre des entreprises) est en augmentation proportionnellement importante mais insignifiante au niveau de l'encaissement global.

Répertoire audiovisuel

La gestion de ces droits est faite dans le cadre de la collaboration avec SUISSIMAGE. Les tarifs 1-3 sont en diminution d'un peu plus de 10 %. Ceci est lié à l'utilisation de l'ensemble du répertoire audiovisuel dont la part francophone a légèrement diminué.

Le tarif 4 est en très forte augmentation comme dans le cas de l'autorisation du répertoire dramatique et ceci pour les mêmes raisons puisqu'il couvre le passé.

Au total, la perception de la gestion collective obligatoire dans le domaine audiovisuel via SUISSIMAGE représente 20,2 % de nos encaissements.

1.4 Droits de reproduction

La gestion du répertoire audiovisuel reste fastidieuse dans ce domaine et le marché de la vente des supports est en recul. En conséquence, la perception a baissé à Fr. 32400.- (- 40 % par rapport à 2007).

1.5 Droits en provenance de l'étranger

La SSA a reçu des redevances provenant de 18 sociétés pour l'exploitation des œuvres créées par des membres de la SSA dans 17 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Corée du Sud, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Russie et République tchèque. Par rapport à l'exercice précédent, la perception globale a augmenté de 11 %. Cette fluctuation est fonction des tournées étrangères des spectacles créés par des membres de la SSA.

1.6 Nouvelles formes d'exploitation

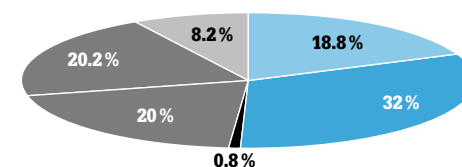
Les nouvelles formes d'exploitation liées aux « NTIC » (nouvelles technologies d'information et de communication) continuent de susciter de nombreuses demandes d'information mais peu de perceptions. Des initiatives visant à valoriser le patrimoine dramatique sonore ont particulièrement retenu notre attention.

En plus des offres de la vidéo à la demande gratuite de la TSR et de la TSI, nous avons pu régler dans le cadre du nouveau contrat avec la TSR, celles, futures, de télévision de rattrapage (« catch-up TV »). Les internautes pourront visionner sur la toile certaines émissions de la TSR qu'ils auraient manquées, et ceci pendant un délai de sept jours à compter de la première diffusion. Les négociations entre SUISSIMAGE et la SSA, d'une part, et SF, d'autre part, ont abouti à un accord réglant les offres de vidéo à la demande, ainsi que de télévision de rattrapage disponibles à titre gratuit sur le site de ce diffuseur. Une licence similaire a été accordée au site « swissinfo.ch » pour deux séries nationales. Toutes ces conventions sont conclues à titre expérimental.

Malheureusement, le dossier des négociations avec le prestataire de vidéo à la demande le plus important de Suisse n'a pas connu de progrès au cours de cet exercice.

1.7 Encaissements comparatifs des droits 2007 / 2008

(en francs)		2007	2008	Ecart %	
Droits de représentation scène	théâtre professionnel	3 265 499.80	3 151 368.80		
	théâtre amateur	268 194.70	279 959.05		
		3 533 694.50	3 431 327.85	- 2.9	
Droits d'émission	SRG SSR idée suisse	6 436 782.40	5 842 091.50		
	satellite	18 507.80	0.00		
	radio et TV locales	32 575.95	4 062.60		
	divers (sociétés sœurs)	10 789.30	12 029.40		
		6 498 655.45	5 858 183.50	- 9.86	
Gestion collective obligatoire	autorisation répertoire dramatique				
	retransmission (TC 1-2)	2 252 190.85	2 305 422.05		
	réception publique (TC 3)	319 647.95	370 805.70		
	copie privée (TC 4)	470 597.05	821 613.40		
	location (TC 5-6)	29 850.65	24 196.34		
	utilisation scolaire (TC 7)	52 740.00	52 963.28		
	utilisation entreprise (TC 9)	61 805.20	95 505.02		
	représentée audiovisuel (non francophone)	TC 1 à 7	193 640.96	209 756.91	
	audiovisuel francophone	TC 1-3	2 108 095.38	1 884 857.56	
		TC 4-6	992 809.53	1 418 160.31	
		TC 7	220 515.05	191 349.84	
		6 701 892.62	7 374 630.41	10.04	
Droits de reproduction		53 460.57	32 429.67		
Droits nouveaux médias		20 504.50	16 387.40		
Contrats individuels et divers		84 508.05	89 658.63		
		158 473.16	138 475.70	- 12.62	
Droits en provenance de l'étranger		1 092 860.30	1 497 898.60		
		1 092 860.30	1 497 898.60	37.06	
TOTAUX DROITS		17 985 576.03	18 300 516.06	1.75	



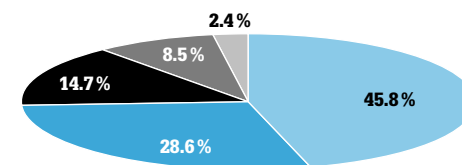
2008

- Droits de représentation (scène)
- Droits d'émission
- Droits gérés divers
- Gestion collective obligatoire :
 - autorisations dramatiques
 - audiovisuel
- Droits en provenance de l'étranger

1.8 Pourcentage par secteur

	2006	2007	2008
Droits audiovisuels			
+ gestion collective obligatoire	71.93 %	74.29 %	73.07 %
Droits de représentation	19.17 %	19.64 %	18.75 %
Droits en provenance de l'étranger	8.90 %	6.07 %	8.18 %

1.9 Perception scène professionnelle



- Pièce de théâtre (texte et musique) 1 443 888
- One man show / mimes 902 208
- Répertoire dramatico-musical (opéra, comédie musicale, etc.) 462 867
- Chorégraphie 266 250
- Divers 76 156

Nous avons perçu des droits pour 82 créations, toutes des premières représentations d'auteurs membres de la SSA.



2 Répartition des droits

2.1 Droits nets répartis

La répartition des droits est très légèrement supérieure à 2007, soit une répartition supplémentaire de Fr. 50 000.– pour un total de Fr. 12 748 794.–. Dans le détail, l'autorisation du domaine dramatique (gestion collective obligatoire) a augmenté d'un peu plus de Fr. 100 000.– alors que la gestion collective obligatoire francophone a diminué d'environ Fr. 60 000.–.

Les droits de représentation scène comme les droits d'émission sont en très légère diminution. Par contre, les droits en provenance de l'étranger sont en forte augmentation.

La SSA n'a pas modifié ses règles générales de répartition. Ainsi, les droits d'émission sont répartis chaque mois avec un décalage de 45 à 60 jours par rapport à l'émission. Ceci, sous réserve que les déclarations d'œuvres aient été reçues dans les délais.

En ce qui concerne les droits de représentation et les droits en provenance de l'étranger, ceux-ci sont répartis à la fin du mois à condition que le paiement soit intervenu avant le 20 du même mois.

Les droits de gestion collective obligatoire, que ce soit l'autorisation dramatique ou les droits audiovisuels gérés en collaboration avec SUISSIMAGE, ne peuvent être répartis que dans la deuxième partie de l'année suivante puisque nous devons terminer l'analyse complète de l'utilisation et définir la valeur des points pour permettre cette répartition.

2.2 Répartition par type de droits

Droits (en francs)	2007	2008	%
Droits de représentation scène	2 826 958	2 751 770	21.58
Droits d'émission			
SRG SSR idée suisse	3 791 418	3 536 778	27.75
satellite	19 254	5 291	0.04
radios et TV locales	6 095	8 715	0.07
divers (sociétés sœurs)	13 175	11 762	0.09
Gestion collective obligatoire			
autorisation répertoire dramatique	2 310 750	2 428 635	19.05
représentée audiovisuel (non francophone)	123 746	215 498	1.69
audiovisuel francophone	2 427 198	2 366 517	18.56
Droits de reproduction	38 937	28 093	0.22
Droits nouveaux médias	16 174	7 884	0.06
Gestion de contrats individuels et divers	78 949	84 013	0.66
Droits en provenance de l'étranger	1 045 820	1 303 838	10.23
TOTAL	12 698 473	12 748 794	100.00

2.3 Droits de représentation

La proportion de la répartition de ces droits entre les auteurs de la SSA et les auteurs étrangers est la suivante :

Pourcentage des membres de la SSA	2006	2007	2008
Théâtre amateur	18.89 %	14.69 %	16.82 %
Théâtre professionnel	37.65 %	43.83 %	42.84 %

Soit une moyenne générale de 40.72 % qui confirme la tendance observée en 2007.

2.4 Droits d'émission

Proportion de droits versés aux auteurs SSA

Les répartitions provisoires des droits d'émission de la SSR pour les diffusions 2008 donnent le partage suivant entre les ayants droit de la SSA et les ayants droit affiliés aux sociétés sœurs (suisses et étrangères) représentées en Suisse par la SSA.

Pourcentage des membres de la SSA	2006	2007	2008
Radio (tous émetteurs suisses confondus)	17.61 %	15.56 %	13.00 %
Télévision (tous émetteurs suisses confondus)	13.83 %	17.30 %	12.72 %

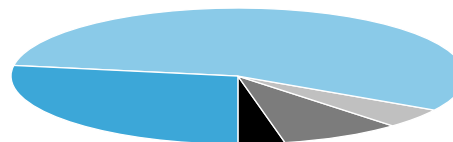
Soit une moyenne générale de 12.73 % pour les auteurs membres de la SSA (17.23 % en 2007). Par rapport à 2007, la baisse des droits d'émission versés à ces auteurs est sensible.

Mais comme il ne s'agit que de résultats provisoires, ils ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'utilisation du répertoire suisse en général.

Détail par région	2006	2007	2008
Radio suisse alémanique	87.92 %	48.03 %	100.00 %
Radio suisse de langue italienne	4.74 %	5.86 %	5.48 %
Radio Suisse Romande	33.14 %	30.85 %	37.69 %
Télévision suisse alémanique (SF)	18.84 %	17.24 %	14.25 %
Télévision suisse de langue italienne (TSI)	10.83 %	20.73 %	9.28 %
Télévision Suisse Romande (TSR)	14.04 %	16.20 %	13.42 %

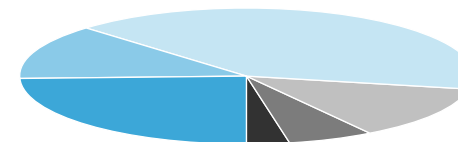
Répartitions par type d'œuvre

Les statistiques provisoires sur le nombre de minutes réparties pour les diffusions de la SSR en fonction des catégories d'œuvres sont les suivantes :



Radio

■ Pièces radiophoniques	27.62 %
■ Séries, feuilletons	55.99 %
■ Sketches	4.54 %
■ Théâtre	8.62 %
■ Dramatico-musicales	3.24 %



Télévision

■ Films cinématographiques	24.07 %
■ Séries, feuilletons	12.61 %
■ Documentaires	39.48 %
■ Films d'animation	12.43 %
■ Téléfilms	6.15 %
■ Œuvres dramatiques	2.76 %

2.5 Droits de gestion collective obligatoire

Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2007 a été effectuée en fin d'exercice 2008. Au total, Fr. 1 024 340.– ont été versés aux ayants droit pour les exploitations dérivant de la diffusion des programmes suisses. Si la somme globale répartie n'a guère varié, les tarifs minutaires correspondants sont inférieurs de 14.02 % à la radio et de 17.8 % à la télévision par rapport à l'an précédent en raison d'une augmentation du minutage du répertoire dramatique.

Fr. 1 161 708.– ont été adressés aux sociétés sœurs étrangères pour la rémunération des exploitations dérivant des programmes étrangers reçus en Suisse.

La SSA a en outre procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2005, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2001.

Œuvres audiovisuelles

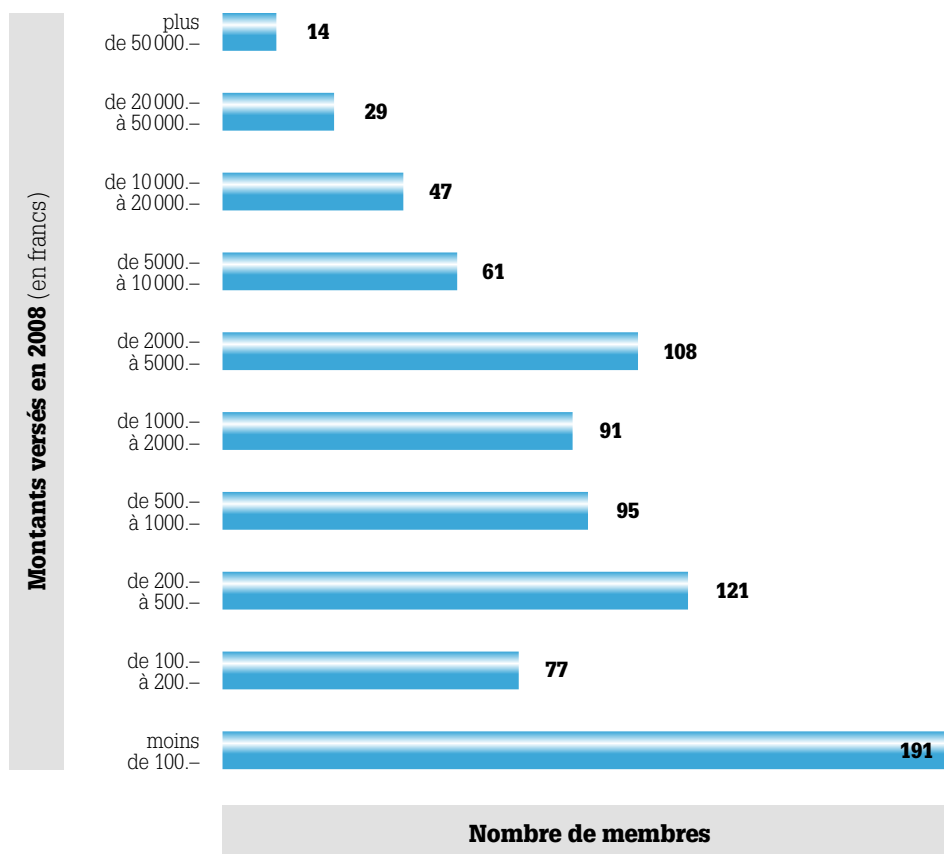
En vertu de la convention de collaboration avec SUISSIMAGE, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2007, effectuée en décembre 2008, Fr. 2 263 910.– ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers. 31 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. La coordination des travaux entre la SSA et SUISSIMAGE s'est déroulée de manière très efficace.

En outre, la SSA a procédé à un décompte complémentaire de droits pour les exploitations 2005, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2001.

En parallèle, les mêmes exploitations ont fait l'objet de versements de droits aux auteurs d'œuvres non francophones affiliés à la SSA, la SACD et la SCAM.

2.6 Versements aux membres

La SSA a versé des redevances à 834 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté (+ 3.99 %). Le montant total versé s'est élevé à 3,963 mio. fr. (+ 3.15 %).



2.7 Droits en provenance de sociétés étrangères

518 membres de la SSA ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger : au total, Fr. 1 164 500.– ont été portés au crédit des comptes individuels. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie, de Corée du Sud et de Belgique, représentent leurs sources de revenus les plus importantes. Nous avons reçu pour la première fois des droits en provenance de Russie.

2.8 Versements aux sociétés sœurs étrangères

La SSA a versé Fr. 7 977 356.– de droits à 23 sociétés sœurs étrangères établies dans 16 pays : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Luxembourg, Pologne, Portugal, République Tchèque et Uruguay. Les types d'exploitation donnant lieu à ces versements varient en fonction des domaines de gestion des sociétés sœurs.

2.9 Nouvelles formes d'exploitation

Les offres de vidéo à la demande de la SRG SSR idée suisse font l'objet d'une répartition annuelle. Les autres droits perçus pour les nouvelles formes d'exploitation des œuvres sont répartis aux auteurs concernés dans les meilleurs délais, soit généralement dans le mois qui suit l'encaissement de la facture.



3 Membres

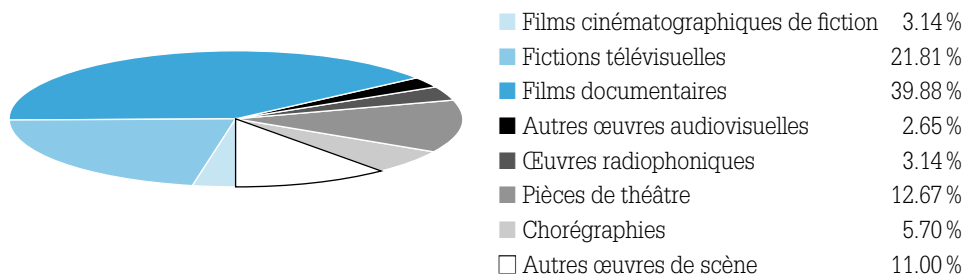
3.1 Evolution

À u 31 décembre 2008, l'effectif des membres de la société était de 1969 auteurs et ayants droit. La SSA a enregistré 101 nouvelles adhésions et 17 révocations de mandats de gestion (démissions comprises).

La SSA déplore les décès de M^{mes} Permette Dunant, Anne-Lise Thurler Muller et de MM. Jean Bovon, André Burnat, François Chevrolet, Jean-Daniel Mottier, Géo Voumard.

3.2 Déclarations d'œuvres

Les membres ont déclaré 1018 œuvres au répertoire de la SSA, soit seulement six de moins que l'an précédent. Le volume des déclarations reste donc important. Voici leur répartition détaillée par nature d'œuvre :



3.3 Carte de membre SSA

Tous les deux ans vers mi-décembre, nous faisons parvenir à nos membres leur nouvelle carte SSA. La liste des théâtres offrant des réductions aux détenteurs de la carte de membre est régulièrement actualisée. Il y a aussi quelques cinémas indépendants. La liste complète des avantages de cette carte se trouve sur notre site internet : [www.ssa.ch/je suis auteur/membre SSA/carte de membre](http://www.ssa.ch/je_suis_auteur/membre_SSA/carte_de_membre).

3.4 Composition du sociétariat

Les sociétaires et mandants de la SSA sont majoritairement romands et masculins :

Proportion des membres SSA selon la langue

Français	88.7 %
Allemand	6.8 %
Italien	4.2 %
autres	0.3 %

Proportion des sociétaires et mandants selon le sexe

Masculin	70 %
Féminin	30 %

4 Gestion

4.1 Répartition des frais

Les frais généraux pour l'année 2008, une fois déduits les revenus externes (sources diverses, intérêts bancaires etc.) s'élèvent à Fr. 2 680 127.– (soit Fr. 3 295 779.– moins Fr. 615 652.–). En tenant compte de l'encaissement global des droits, soit Fr. 18 300 516.–, cela représente un taux de frais général de 14.65 % (16.21 % en 2007).

Frais (en francs)	2007	2007	2008	2008
Droits audiovisuels, GCO	2 264 103	16.95 %	2 053 486	15.34 %
Droits de représentation	651 981	18.45 %	628 405	18.31 %
Droits en provenance de l'étranger	-	-	-	-

4.2 Utilisation des droits

(en francs)	2007	2008	%
Encaissement global	17 985 576	18 300 516	100.00
Frais nets	2 916 083	2 680 172	14.65
Attributions fonds de solidarité	17 276	18 300	0.10
Attributions fonds culturel	814 149	889 871	4.86
Attributions fonds de prévoyance	419 149	461 472	2.52
Somme des droits nets à répartir	13 818 919	14 250 701	77.87

5 Relations exté

5.1 SUISSIMAGE

Quatre séances de direction ont eu lieu à tour de rôle à Berne et Lausanne. Une séance du comité de coordination composée de représentants du conseil d'administration et de la direction a eu lieu de même en début d'année.

Pour fêter le dixième anniversaire du contrat de coopération signé le 11 novembre 1998, un repas commun a été organisé à Fribourg pour les deux conseils d'administration avec, en invité d'honneur le médiateur de l'époque, Monsieur le Professeur Joseph Voyame qui nous avait permis de trouver un compromis.

En parallèle, il y a eu plusieurs réunions des techniciens des deux sociétés pour régler les cas pratiques découlant de la gestion de l'autorisation du répertoire audiovisuel.

Les négociations communes de SUISSIMAGE et de la SSA avec le diffuseur de vidéo-on-demand Bluewin TV n'ont pas encore abouti et les deux sociétés travaillent à trouver des solutions acceptables pour faire respecter l'utilisation des droits de leurs membres.

Sur le plan international, SUISSIMAGE et la SSA continuent de signer des contrats tripartites avec les sociétés représentant des répertoires audiovisuels. Cela garantit à la société étrangère la perception de l'ensemble de ses droits par SUISSIMAGE et la SSA et en même temps pour nos deux sociétés une meilleure représentation sur le plan international.

Les fonds culturels des deux sociétés se consultent régulièrement pour des actions communes et continuent de distribuer des prix lors de différents festivals de films.

La collaboration commune a atteint sa vitesse de croisière et permet un déroulement harmonieux de la gestion des droits à l'avantage des auteurs des deux sociétés.

5.2 ISAN-BERNE

Nous l'avons déjà expliqué dans le rapport annuel 2007 : la norme ISAN a pris du retard pour son établissement et son utilisation par l'ensemble des intervenants. Le nombre d'agences d'enregistrement a sensiblement augmenté mais malheureusement dans certains pays leur dynamisme laisse à désirer. En Italie, en Autriche et en Allemagne, cette norme n'est pas vraiment appliquée et les agences de ces pays peinent à mettre l'outil en route. De ce fait, les trois sociétés porteuses de l'agence ISAN-Berne (SUISSIMAGE, SWISSPERFORM et la SSA) ont dû avancer les liquidés nécessaires pour l'agence d'enregistrement et le remboursement de ces sommes a pris un retard sensible. Par mesure de précaution, nous avons décidé il y a déjà deux ans d'amortir progressivement ces prêts.

Actuellement, ISAN-Berne est en discussion avec les radiodiffuseurs pour intégrer cette norme dans leur structure de travail.

Dans le cadre de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs), la norme ISAN doit obligatoirement être utilisée dans tous les échanges d'informations pour autant que les sociétés y aient accès ou que l'œuvre ait reçu son numéro. Cette décision de la CISAC devrait accélérer et faciliter la mise en pratique de cette norme ISO.

5.3 Sociétés suisses

La SSA a participé aux différentes activités des sociétés suisses dont elle est membre, soit : ALAI Suisse (Association littéraire et artistique internationale), SUISSECULTURE, SAFE (Association suisse de lutte contre le piratage), MEMORIAV (Association pour la sauvegarde des archives), SuisseTHEATRE ITI (Institut international de théâtre), Teleproduktions-Fonds (Fonds de production télévisuelle). Dans le cadre de cette dernière société, le Fonds culturel de la SSA a une participation d'un tiers du capital et finance chaque année une part de ses activités. La SSA est représentée par son directeur ainsi que par un auteur membre de la SSA.

La SSA a aussi participé aux travaux de CH-DRAMATURGIE qu'elle soutient de manière permanente. CH-DRAMATURGIE a décidé, dans le cadre de l'élargissement de son conseil d'administration, de modifier son site et de collaborer plus activement avec d'autres associations en Suisse alémanique afin d'améliorer ses services.

La coopération avec les quatre autres sociétés sœurs suisses (SUISA, ProLitteris, SWISSPERFORM et SUISSIMAGE) s'organise à partir de réunions du comité de coordination tous les deux mois. A cette occasion, les directions des sociétés discutent de la politique concernant les tarifs communs de gestion collective obligatoire ainsi que des problèmes soulevés en général par la perception des droits en Suisse.

Les cinq sociétés ont également pris part à la réunion de printemps organisée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) à Berne. C'est l'occasion d'échanger des commentaires sur l'année écoulée et de discuter les différents problèmes posés par la surveillance et la gestion des droits d'auteurs en général.

A la suite de cette réunion, les responsables de l'IPI ont imposé de nouvelles directives de surveillance qui seront appliquées à partir des comptes 2008. Ces directives alourdissent sensiblement l'administration et, pour une société telle la SSA, renchérissent inévitablement les coûts d'administration.

5.4 Relations internationales

CISAC (*Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs*)

Le directeur général a confirmé la volonté de la CISAC d'encourager la gestion des droits dans les domaines autres que ceux de la musique, soit dramatiques et audiovisuels.

L'effort soutenu de la CISAC a permis le développement des outils nécessaires (IDA, ISAN etc.) à la gestion de nos droits ainsi que la mise en chantier de nouvelles règles professionnelles et des règles obligatoires de travail. Ces règles représentent un progrès décisif pour une meilleure coordination des sociétés de gestion de droits d'auteur et autoriseront la CISAC à imposer des outils et des manières de travailler.

Lors de la dernière commission technique, un rapport a été présenté qui définit un planning précis de mise en route de ces outils.

La SSA a participé aux réunions suivantes de la CISAC :

- Commission technique du répertoire audiovisuel et dramatique à Barcelone (Pierre-Henri Dumont et Jürg Ruchti).
- Assemblée générale de la CISAC à Rome (Claude Champion et Pierre-Henri Dumont). Lors de cette assemblée générale, le vice-président de la CISAC Alfonso Cuarón, cinéaste mexicain, a été reconfirmé.

- Journées du CIS (Common Information System) à Malte et Kuala-Lumpur (Pierre-Henri Dumont pour les deux réunions et Jürg Ruchti pour la première). C'est lors de ces réunions que les outils et les grands angles de la politique audiovisuelle sont préparés et définis en fonction de chacune des sociétés.
- Convoqué et présidé par Claude Champion, le CIADLV (Conseil international des créateurs d'œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles) a siégé, pour la première fois de son existence, hors d'Europe. A Rio de Janeiro durant deux jours, plus de 40 participants dont une moitié d'auteurs de ces différents répertoires et du monde entier ont débattu des questions cruciales auxquelles ils sont confrontés dans leurs pratiques professionnelles. La grève des scénaristes américains venant de s'achever en leur faveur, cet exemple a marqué les échanges par la conscience de la nécessaire solidarité des auteurs dans l'environnement des médias d'aujourd'hui. Plusieurs interventions ont évoqué les potentialités de l'ère digitale : les mille et unes manières pour un auteur littéraire d'en user à son avantage, de la création à l'édition et à la diffusion, ou l'étonnant « Second Life » et son inventivité. Par ailleurs de nombreux auteurs latino américains ont abordé la confrontation des auteurs de

l'audiovisuel tant avec les cadres légaux de leurs pays respectifs qu'avec les chaînes de télévision. La présence d'un responsable du Ministère brésilien de la culture, d'un consultant de la chaîne TV Globo, de journalistes de la presse nationale ont confirmé la pertinence du CIADLV au Brésil.

ALAI (*Association littéraire et artistique internationale*)

Les journées d'études de cette association ont eu lieu à Dubrovnik. La SSA y était représentée par son directeur, Pierre-Henri Dumont, et Sandra Gerber, responsable juridique. Pierre-Henri Dumont est également membre du Comité exécutif et trésorier. Ces journées d'études ont permis de discuter de manière approfondie les politiques des sociétés de gestion de droits d'auteur dans le cadre des fonds culturels et des fonds sociaux et d'avoir un échange fructueux sur leurs conséquences.

6 Communication

6.1 Courriel et... Papier

Le Courriel de la SSA continue quatre fois l'an d'informer les auteurs de tout ce qui peut les concerner, tous répertoires confondus, en Suisse et à l'étranger. Le grand chambardement de cette année a été la mue du bulletin « A Propos » devenant « Papier ». Nouveau format, nouvelle mise en page, nouvelle typo, impression en noir sur papier sans blanchiment, photographies plus expressives. Avec la rédaction en chef d'Isabelle Daccord, cette nouvelle façon de communiquer cherche, sans alourdir ses coûts, à développer une image élégante et contemporaine en offrant des contenus plus étoffés.

Parmi les quatre numéros de 2008, relevons la réflexion sur les changements de formats à la production de la TSR, qui passe des téléfilms aux séries, la présentation des actions en faveur des auteurs dramatiques tels les ateliers Textes-en-Scènes et la production de pièces nouvelles par l'ACTC, la rubrique rêvée « Et si... », la mise en perspective des salaires des scénaristes en France...

6.2 Relations publiques et médias

Soucieuse des problèmes d'image que rencontrent en général les sociétés d'auteurs dans l'environnement de la consommation et de la concurrence, la SSA a initié une rencontre entre les membres des conseils d'administration et les directeurs des cinq sociétés de gestion suisses. A la suite de cet échange de vues, le comité de coordination de ces sociétés a décidé de constituer un groupe de travail pour entreprendre des actions justement de relation publique et de lobbying. Jürg Ruchti y représente la SSA.

6.3 Respect ©opyright !

Cette campagne de sensibilisation destinée aux adolescents de 12 à 16 ans, est en tournée en Suisse alémanique depuis deux ans et a commencé en Suisse romande cette année. Initiative commune aussi des cinq sociétés de gestion de droits d'auteur suisses, « Respect ©opyright ! », par le biais de concours, de démonstrations d'un artiste, voire de créations réalisées par l'artiste en interaction avec les adolescents, établit le lien entre l'œuvre, la personne qui la crée, les droits qu'elle détient et le respect dû à son travail. Ainsi on explique que l'activité créatrice est un travail qui mérite salaire, et que les rémunérations découlant du droit d'auteur permettent aux artistes de créer de nouvelles œuvres. En Suisse allemande, nous avons pu rencontrer plus de 3000 élèves dans une trentaine d'écoles. Nous espérons pouvoir continuer d'y visiter une vingtaine d'écoles par an et en Suisse romande une dizaine. Vous trouvez tous les détails sur le site expressément créé pour cette campagne : www.respectcopyright.ch.



7 Activité des Fonds

7.1 Fonds culturel

Le Fonds culturel de la SSA a compté 223 auteurs participant aux actions qu'il a organisées. Le montant total des dépenses, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de Fr. 678 625.–.

Soutien aux créateurs de l'audiovisuel

Bourses SSA pour le développement de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma et télévision)

Quatre bourses de Fr. 25 000.– pour les projets :
Hannibal de Frédéric Mermoud / Saga Production
Noir de Job Michael Rouamba et Antoine Jaccoud / Box Productions
Le Biz de Jean-Luc Wey / Almaz Film Productions
Die Verlierer de Simon Jäggi / Lomotion.

Bourses SSA pour le développement de films documentaires (longs métrages destinés au cinéma ou à la télévision)

Quatre bourses de Fr. 10 000.– pour les projets :
C'est une fille de Franz Josef Holzer / SEP & SAN film production
On the Road de Pierre Morath / Tarantula Suisse
Cou de Collier de Catherine Azad et Frédéric Gonseth / Frédéric Gonseth Productions
Wildwechsel im Hochgebirge de Gertrude Pinkus / Abrakadabra Films.

La proclamation des lauréats des bourses a eu lieu dans le cadre de la Journée du cinéma suisse au Festival de Locarno.

Prix de la relève SSA / SUISSIMAGE

Fr. 15 000.– pour le meilleur court métrage à *Icebergs* de Germinal Roaux

Fr. 10 000.– pour le meilleur film d'animation à

The Bellringer de Dustin Rees

Fr. 5000.– pour le Prix du public à *What's Next* de Claudia Röthlin et Adrian Flückiger

La proclamation des prix a eu lieu dans le cadre des Journées cinématographiques de Soleure.

Participation au **Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.** : Fr. 80 000.–. Créé par SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et la SSA.

Participation au **Fonds REGIO Films** : Fr. 30 000.–. Financé par la Loterie Romande, la TSR, SUISSIMAGE, la SSA et certains cantons et villes de Suisse romande.

Soutien avec FOCAL de l'**Atelier Grand Nord** : Fr. 7378.–. L'atelier s'est déroulé en mars au Québec, réunissant des scénaristes de longs métrages de fiction de la francophonie et des scénaristes consultants. Participants suisses: Mohcine Besri avec *Two Woman Show* et Pierre-Pascal Rossi avec *Un dernier tour de carrousel*; Stéphane Mitchell, consultante. L'atelier initié par la SODEC

(Société de développement des entreprises culturelles du Québec) est soutenu au Québec par des sponsors, en Belgique par la Communauté française, en France par le CNC et la SACD (ainsi que les sections québécoise et belge).

Prix SSA / SUISSIMAGE dans les festivals de cinéma

Festival Visions du Réel Nyon

Prix Cinéma Suisse « Création » (Fr. 10 000.–) à *Témoin indésirable* de Juan Lozano.

Festival international du film fantastique Neuchâtel

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse (Fr. 5000.–) à *Vincent la magnifique* de Pascal Forney.

Festival international du court métrage Winterthur

Prix du meilleur court métrage suisse (Fr. 8000.–) ex-æquo à *Polar* de Michael Koch et à *Second Me* de Anna Thommen.

Festival international de films Fribourg

« Prix Spécial du Jury » (Fr. 5000.–) à *El Camino* de Ishtar Yasin (Costa Rica).

Soutien aux créateurs de la scène

TEXTES→en→SCÈNES

Troisième édition de cet atelier permettant à quatre auteurs de suivre des résidences d'écriture dramatique, accompagnés par le dramaturge belge Paul Pourveur. En collaboration avec Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros, l'association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS), avec le soutien de la Loterie Romande et en partenariat avec dix théâtres romands (Arsenic, Lausanne/Le Poche, Genève/Les Osses, Fribourg/Théâtre du Passage, Neuchâtel/Théâtre Saint-Gervais, Genève/Théâtre Vidy-Lausanne/AmStramGram, Genève/Théâtre du Loup, Genève/Le Petit Théâtre, Lausanne/Théâtre Populaire Romand, La Chaux-de-Fonds).

Parmi dix-neuf auteurs en concours, quatre ont été choisis par un jury de professionnels de la scène: Gaël Bandelier (Goumoens-le-Jux), Manon Pulver (Genève), Benjamin Knobil (Lausanne) et Isabelle Sbrissa (Genève). Chacun au bénéfice d'une bourse de Fr. 10 000.–, ils ont travaillé deux fois en résidences à l'hôtel Beau-Site (Chemin VS) et deux fois à L&arc (Romainmôtier VD) de mai à novembre.

L'opération continue en janvier 2009 par une journée de lectures publiques. Si parmi les dix théâtres partenaires, l'un ou l'autre décide de mettre en production l'une des pièces, il lui sera attribué un soutien de Fr. 20 000.–. L'auteur touchera une nouvelle bourse de Fr. 5 000.– pour suivre la création de sa pièce sur le lieu du théâtre. Cette opération biennale nécessite un budget

global d'environ Fr. 290 000.– (dans la perspective de quatre pièces produites); le Fonds culturel y consacre Fr. 35 000.–. Ces quatre œuvres seront publiées dans la collection «Théâtre en camPoche – ENJEUX» chez Bernard Campiche Editeur.

Une pièce issue de l'atelier TEXTES-en-SCÈNES 2006 a été créée par le Théâtre des Osses (Givisiez/FR): *Vénus vocero* de Nadège Reveillon en avril 2008.

Association pour la création théâtrale contemporaine (ACTC)

Cette association créée en 2006 par le Fonds culturel de la SSA et le Pulloff Théâtres (Lausanne) a pour but de promouvoir les œuvres théâtrales primées par le Fonds culturel de la SSA ou issues de ses actions, en proposant chaque année à un auteur lauréat la création de sa pièce au Pulloff Théâtres par un metteur en scène de son choix.

Après *En haut de l'escalier* de Claudine Berthet en 2007, c'est *Apnée* d'Anne-Frédérique RoCHAT qui a été créée en septembre 2008, dans une mise en scène de Nathalie Lannuzel.

La commission artistique a décidé de créer en 2009 *La traversée du désert* d'Isabelle Sbrissa (Prix SSA 2007 à l'écriture théâtrale) dans une mise en scène de Dorian Rossel.

Aide à l'édition d'œuvres théâtrales

Par son partenariat avec Bernard Campiche Editeur, le Fonds culturel soutient financièrement la publication

d'ouvrages d'auteurs membres de la SSA. Ont été publiés dans la collection «Théâtre en camPoche» cette année:

- ENJEUX 4/œuvres TEXTES-en-SCÈNES 2006: Odile Cornuz (*Cicatrice*), Julie Gilbert (*My Swiss Tour*), Valérie Poirier (*Loin du bal*), Nadège Reveillon (*Vénus vocero*)
- ENJEUX 5: Kristina Djordjevic (*Corps*), Eugène (Rame), Fabienne Guelpa (*L'Intime du Large*), Jérôme Richer (*Ecorces*), Anne-Frédérique RoCHAT (*Apnée*)

Par ailleurs, deux HORS-SÉRIE ont aussi été publiés:

- André Steiger: *L'Aveu de théâtre*
- Le Livre des écrivains associés du théâtre de Suisse: un recueil d'extraits de 40 auteurs membres des EAT-CH.

Le budget annuel s'élève à Fr. 20 000.– pour l'édition. Les honoraires du directeur de collection, Philippe Morand, les frais et droits d'auteurs sont aussi pris en charge par le Fonds culturel.

Prix SSA à l'écriture théâtrale

Sur concours, cinq prix de Fr. 6 000.– pour:

Colline des potiers hippies d'Alexandre Friederich (Genève)
Ecorces de Jérôme Richer (Genève)
Corps de Kristina Djordjevic (Paris)
Herbstzucht de Denise Corinna Rickenbacher (Zurich)
They never come back de Felix Zbinden (Bâle)

Pour chaque création par des compagnies ou théâtres professionnels, une contribution de Fr. 10 000.– est allouée.

Bourses SSA pour la traduction de pièces de théâtre

Fr. 5000.– à Antoinette Werner. Traduction en italien des pièces de langue française *L'Objet* et *La Remplaçante* de Michel Viala
Fr. 3000.– à Lisa Gigling. Traduction en allemand de la pièce de langue française *My Swiss Tour* de Julie Gilbert
Fr. 2000.– à Joëlle Richard. Traduction en allemand de la pièce de langue française *Vénus vocero* de Nadège Reveillon.

Bourses SSA à la création chorégraphique

Fr. 8000.– à Alexandra Bachzetsis et le projet *Dream Season*
Fr. 8000.– à Marco Berrettini (Melk Productions) et le projet *Freezao/Défreezao*
Fr. 8000.– à Martin Zimmermann & Dimitri de Perrot et le projet *Oper Öpis*.

Bourses pour la composition dramatico-musicale et la musique de scène

Un jury de professionnels, nommé par la Commission culturelle, a attribué des bourses allant de Fr. 2000.– à Fr. 8000.–, pour une somme totale de Fr. 42000.–, aux compositeurs:
Lisette Wyss et Renato Grob pour *Six freaks under*
François Cattin pour *Gulliver*
Vincent Bossy pour *7 ½*
Dimitri de Perrot pour *Oper Öpis* de Zimmermann & de Perrot
Marcel Sägesser pour *Dorfmond* de Barbora Kryslova Greiner
Anne-Sylvie Casagrande pour *URHU*
Jérôme Baur pour *Si ça aurait fini depuis le début, ça*

aurait été différent par la Cie Kbarré
Le Collectif Fa7 pour *Rame* d'Eugène
Manuel Cohen pour *La vie de Vivaldi* de Philippe Cohen
Michael Sauter pour *Partyschreck 08* de la Cie 400asa
Christian Müller et Gaudenz Badrutt pour *Somnonaut* de Philipp Boë.

Soutien annuel à la FSSTA

La FSSTA (Fédération suisse des sociétés de théâtre amateur) a reçu comme chaque année un soutien de Fr. 5000.–. Les troupes de théâtre amateur obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée. En outre, le Fonds culturel a pris en charge la cotisation annuelle de la FSSTA pour CH-Dramaturgie (Fr. 500.–).

Autres soutiens

En réponse à 24 demandes ponctuelles de subventions, le Fonds culturel a favorisé celles qui correspondaient le mieux à sa vocation. Somme totale: Fr. 21 500.–. Ont été soutenus entre autres:
Projet pilote « Soutien à la dramaturgie chorégraphique » (Fr. 15 000.–);
Roadmovie 2008 (Fr. 6000.–);
Résidence d'écriture et de développement de Camille Rebetez à la Compagnie AC Moser (Fr. 5000.–);
2^e Festival des auteurs 2008/09 *Verlorene Paradiese* du Stadttheater Bern (Fr. 3000.–).

7.2 Fonds de solidarité

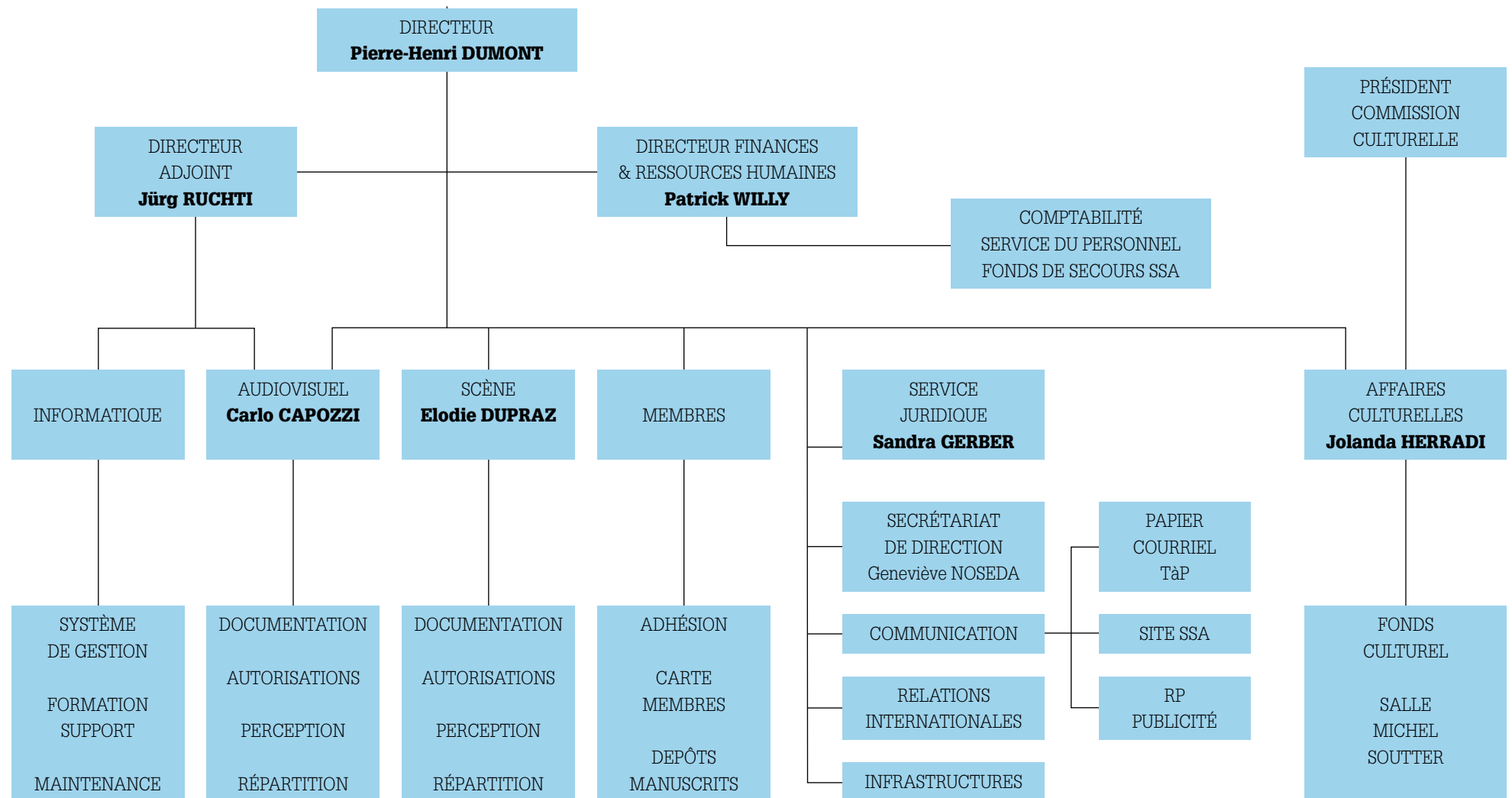
Un auteur a adressé à la SSA une demande urgente d'aide financière. Cette demande a été agréée par la Commission du Fonds de solidarité. Ainsi ont été accordés un subside à titre gratuit de Fr. 5000.– et un prêt sans intérêts de Fr. 5000.–.

7.3 Fondation de prévoyance « Fonds de Secours de la SSA »

L'assemblée générale de la SSA a maintenu le taux attribué depuis 2005 au Fonds de prévoyance de 3,5%. En fonction des droits encaissés, une somme nette de Fr. 416 472.– (soit Fr. 461 472.– moins la participation aux frais de la SSA de Fr. 45 000.–) a été attribuée à la fondation. Le taux reconduit de 15% pour les primes uniques annuelles de nos membres à la Bâloise Assurances a été versé. Dans le cadre des clauses de transition, 28 rentes ont été payées. La Fondation de prévoyance a versé 208 primes uniques. Elle gère 416 comptes d'auteurs. Le Conseil de fondation s'est réuni une fois au mois d'avril pour approuver les comptes et fixer le taux d'attribution de la prime unique.

8 Organisation

8.1 Organigramme de l'administration (situation au 1^{er} juin 2009)



8.2 Personnel (situation au 1^{er} juin 2009)

Madeleine BACHELET	département audiovisuel
Stéphanie BAUMANN	départements finances et scène
Marinella BERTELLI	département audiovisuel
Carlo CAPOZZI	responsable des opérations à l'audiovisuel
Patricia BEAUVERD	département scène
Olivia DUMONT	réception, administration générale et comptabilité
Pierre-Henri DUMONT	directeur
Elodie DUPRAZ	responsable du département scène
Marie GENTON	département audiovisuel et services membres
Sandra GERBER	responsable du service juridique
Jolanda HERRADI	déléguée aux affaires culturelles
Nathalie JAYET	bulletins d'information de la SSA et département audiovisuel
Simone LIENHARD	département audiovisuel
Séverine MERMOD	affaires culturelles, secrétariat, salle Michel Soutter, dépôts de manuscrits
Geneviève NOSEDA	secrétaire de direction, administration générale et secrétariat ressources humaines
Jürg RUCHTI	directeur adjoint , responsable départements audiovisuel et informatique. Par ses fonctions, il est également impliqué dans la communication et les relations internationales
Laurette SALVI	département scène et comptabilité
Brigitte TSCHUDIN	département scène
Tiziana TRAVERSO	département scène
Patrick WILLY	directeur des finances et des ressources humaines

Au 1^{er} juin 2009, l'effectif total s'élève à 17 postes ou 20 personnes. Dans sa dernière séance de 2008, le Conseil d'administration a nommé directeur des Finances et des Ressources humaines M. Patrick Willy dès le 1^{er} janvier 2009. Cette modification de structure, offre une meilleure cohésion à la direction de la société. La promotion de M. Willy affirme l'importance de son travail d'organisation dans l'évolution de la SSA.

Le Conseil d'administration au cours de cette même séance a nommé M^{me} Elodie Dupraz responsable du département Scène avec effet au 1^{er} janvier 2009 (ce poste était vacant depuis plus d'un an).

Notre collaboratrice M^{me} Brigitte Tschudin recommencera son activité à 50 % cet été, après son congé maternité. Pour compléter le département Scène, M^{me} Laurette Salvi a été engagée à 50 % dès le 16 février 2009.

M^{me} Marianne Tihon ayant quitté la société à fin octobre, M^{me} Séverine Mermod a été engagée le 1^{er} octobre 2008 en tant que secrétaire aux Affaires culturelles. De langue maternelle française, M^{me} Mermod a de très bonnes connaissances des langues allemande et anglaise ainsi que de bonnes connaissances d'espagnol et d'italien.

M. Michele Scandamarre a quitté la SSA après avoir passé avec succès ses examens de maturité professionnelle commerciale (MPC) en juin 2008. Pour l'instant, la SSA n'offre plus de place de stage MPC.



9 Organes

9.1 Assemblée générale

Elle s'est tenue le 14 juin 2008 à la Cinémathèque à Lausanne. Après les rapports de Claude Champion (président) et Pierre-Henri Dumont (directeur), l'assemblée a approuvé à l'unanimité le Rapport annuel et les comptes 2007 en suivant ainsi le rapport de l'organe de revision. Elle a donné décharge au Conseil d'administration et à l'organe de revision. Elle a renouvelé pour trois ans trois mandats d'administrateurs (Dominique de Rivaz, Emanuelle delle Piane et Charles Lombard).

L'assemblée a accepté de reconduire pour l'année 2008 les taux attribués aux différents fonds de la société, soit : Fonds de prévoyance 3,5 %, Fonds de solidarité 0,1 % et Fonds culturel 6,4 %.

M^e Philippe Zoelly, président de la Fondation Fonds de secours SSA (Fonds de prévoyance), a ensuite présenté le bilan de ce fonds en faveur des auteurs.

Avant l'apéritif et le repas, les membres et invités ont pu visionner quatre nouveaux courts métrages réalisés par de jeunes auteurs membres de la société.

9.2 Conseil d'administration & commissions

(situation au 1^{er} janvier 2009)

Conseil d'administration	Gestion & Juridique	Culturelle	Communication & Publications	Fonds de Solidarité
Claude Champion – Président	■	Président	■	Président
Charles Lombard – Vice-président			■	
Fabienne Berger		■		■
Fulvio Bernasconi		■		
Gérald Chevolet			■	
Louis Crelier	■	■		
Isabelle Daccord			Présidente	
Zoltan Horvath		■	■	
Sandra Korol		■	■	
Emanuelle delle Piane	■	■		
Denis Rabaglia	■	■		
Dominique de Rivaz				■
Marcel Schüpbach	■	■		
M ^e Philippe Zoelly	Président			■

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et les commissions du conseil (Gestion & Juridique, Culturelle, Communication & Publications, Fonds de Solidarité) ont tenu 11 séances.

10 Bilan et Comptes

10.1 Bilan au 31 décembre 2008

ACTIF (en francs)	2007	2008
Banques et placements	11 096 515.31	12 289 594.79
Chèques postaux	10 719.45	19 012.80
Caisse	661.25	696.75
Impôt anticipé	74 451.71	100 633.33
Débiteurs	2 145 841.68	2 817 989.09
Actifs transitoires	367 778.27	306 375.62
Actifs circulants	13 695 967.67	15 534 302.38
Mobilier et agencement de bureau	551 085.45	564 468.44
Fonds d'amortissement	-424 436.40	-453 776.75
Machines de bureau	170 714.55	173 858.55
Fonds d'amortissement	-118 450.45	-136 055.60
Aménagement salle multi-fonctions	126 497.45	126 197.75
Fonds d'amortissement	-119 917.60	-121 980.95
Ordinateurs	180 901.35	144 409.40
Fonds d'amortissement	-157 211.20	-106 913.65
Logiciels	686 064.88	689 139.08
Fonds d'amortissement	-616 670.78	-619 166.68
Participation	25 000.00	25 000.00
Immobilisations	303 577.25	285 179.59
TOTAL DE L'ACTIF	13 999 544.92	15 819 481.97

PASSIF (en francs)	2007	2008
Droits à répartir	12 423 181.45	13 914 580.92
Fonds de secours SSA	374 149.26	416 472.29
Passifs transitoires	103 054.62	97 859.16
Fonds étrangers	12 900 385.33	14 428 912.37
Fonds de solidarité	117 830.68	132 630.67
Fonds culturel	844 656.02	1 127 254.01
Réserve pour droits à répartir	125 294.90	119 261.90
Bénéfice reporté	11 376.62	11 377.99
Bénéfice de l'exercice	1.37	45.03
Fonds propres	1 099 159.59	1 390 569.60
TOTAL DU PASSIF	13 999 544.92	15 819 481.97

10.2 Annexe

(en francs)	2007	2008
Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles		
-Mobilier et machines de bureau	855 000	870 000
-Ordinateurs et logiciels	280 000	145 000
Caution bancaire en faveur de tiers	27 000	27 000
Participation		
-Participation de 1/3 du capital de l'association ISAN-BERNE	25 000	25 000

Gestion des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été réalisée et formalisée par le Conseil d'administration. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la société est exposée et de leurs impacts sur les états financiers.

10.3 Compte de profits et pertes de l'exercice 2008

PRODUITS (en francs)	2007	2008
Commissions de perception représentations publiques	651 981.30	626 685.60
Commissions de perception audiovisuel	1 318 010.33	1 060 094.88
Commissions de perception droits de gestion collective	946 093.14	993 391.52
Participation frais Fonds culturel	181 970.15	168 736.35
Produits financiers	212 719.33	294 871.01
Recettes diverses	60 137.25	61 748.30
Dissolution provision pour moins-value sur titres	0.00	90 296.40
Total des produits	3 370 911.50	3 295 824.06
CHARGES (en francs)		
Frais de gestion, honoraires et frais informatique	643 255.25	530 168.81
Frais assemblée générale, Conseil d'administration et mandats	249 785.40	247 657.55
Salaires et charges sociales	1 955 044.65	1 996 313.35
Loyers et charges d'entretien	316 231.74	320 714.26
Frais divers de bureau	82 145.83	92 774.26
Amortissements	124 447.26	108 150.80
Total des charges	3 370 910.13	3 295 779.03
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	1.37	45.03

10.4 Commentaires

Pour la commodité de la lecture de ce chapitre, les sommes sont mentionnées en milliers de francs (K)

Bilan

La valeur du bilan a augmenté de 13999 K à 15819 K. Ainsi l'augmentation du poste « droits à répartir » de 1491 K est directement liée à l'augmentation de la perception des droits de gestion collective obligatoire de 672 K (ceux-ci sont répartis dans l'année suivant leur perception), ainsi qu'à l'accroissement des débiteurs de 672 K.

Profits et Pertes - Recettes

Encaissements de droits : augmentation de 1,75 % des perceptions soit 314 K de plus pour l'année 2008. L'augmentation des revenus divers est sensiblement plus élevée, puisqu'ils passent à 615 K, soit 160 K de plus que l'année précédente. En pourcentage, l'augmentation est de 35,3 %. Cette augmentation importante est due essentiellement au poste « intérêts bancaires » et « dissolution provision moins valeur sur titre ». Les revenus financiers de ces sommes sont utilisés exclusivement pour diminuer les frais généraux de la société en faisant ainsi profiter l'ensemble des membres et auteurs représentés.

Le Conseil d'administration a défini une politique très stricte de placement des liquidités de la société afin de garantir au maximum les droits futurs à payer. Pour rappel, la société encaisse des sommes plus ou moins importantes qu'elle ne peut répartir dans l'année de perception. Les droits de gestion collective obligatoire ne sont répartis qu'au moment où nous avons reçu et traité l'ensemble des utilisations de l'année écoulée.

Au cours de la tourmente financière qui a commencé en 2008, nous avons décidé de vendre nos obligations de la Confédération helvétique. Nous étions obligés chaque année de faire une provision liée à la variation du titre. En les vendant, nous avons récupéré 90 K des réserves des années précédentes. D'autre part nous avons pu bénéfi-

cier d'une augmentation sensible des intérêts courants qui ont passé de 212 K pour 2007 à 294 K pour 2008. Au vu de l'évolution financière actuelle, nous ne pourrions sûrement pas atteindre un tel résultat en 2009.

Profits et Pertes - Charges

Diminution des charges de 75 K soit de 2,2 % par rapport à l'année 2007. Le total des charges est de 3295 K contre 3370 K pour 2007. Par rapport au budget, nous avons une légère augmentation globale de 0,66 %.

Frais de gestion, honoraires et frais informatiques

Les postes suivants sont en diminution : les cotisations internationales (à cause de la disparition de l'association internationale audiovisuelle AIDAA), les déplacements et représentations, les relations publiques ainsi que le coût du bulletin « Papier ». Les frais de banque et de publicité sont eux en légère hausse. Le poste de dotation provision pour moins-value sur titre est passé à zéro du fait de la vente des titres concernés. Pour plus de détails voir sous revenus divers dans « charges ». Le poste honoraires divers est aussi en diminution, les consultations juridiques ayant été moins nombreuses.

Les frais informatiques enregistrent une augmentation de 5 % des coûts liée au poste entretien et service. Tout le suivi de cet outil indispensable au bon fonctionnement de la gestion des droits a été externalisé. Le total du coût (hors amortissement) est très raisonnable puis-

qu'il se monte à 135 K. En tout, ce domaine est en diminution de 113 K par rapport à 2007.

Frais assemblée générale, Conseil d'administration et mandats

Baisse globale de 2K, soit un peu moins de 1 %. Les membres du conseil sont indemnisés en fonction de leur présence aux séances du conseil ou des commissions. Au total 49 K ont été versés aux membres du conseil contre 48 K en 2007. Les présidents des commissions spéciales (bulletin et affaires culturelles) et du Conseil d'administration sont rémunérés indépendamment des séances par des forfaits. En effet, le travail dans ces fonctions nécessite un engagement supplémentaire important aux séances du conseil et des commissions. Au total 82 K ont été versés pour ces trois fonctions, soit une somme identique à 2007. De plus, la société a pris en charge, à des fins de prestations complémentaires de prévoyance, la somme de 35 K pour le président du Conseil d'administration.

Légère diminution des frais de déplacements et de représentation des membres du conseil. L'assemblée générale, les frais de réunion (liés au lieu de l'assemblée) sont en augmentation alors que ceux du rapport annuel sont similaires.

Salaires et charges sociales

Ce domaine est en légère augmentation de 2,1 % liée principalement à l'indexation des salaires et de la prévoyance professionnelle. Il n'y a pas eu d'augmentation de l'effectif du personnel. Le salaire annuel brut du directeur est de 240 K et la rémunération totale de la direction (trois personnes) de 520 K.

Le total du coût de la prévoyance professionnelle atteint 292 K dont 74 K à la charge du personnel, soit 74,4 % du coût total pris en charge par la société. De plus, la société a pris en charge, à des fins de prestations complémentaires de prévoyance, la somme de 50 K pour le directeur.

Ce domaine représente 60,5 % du total des frais généraux de la société, contre 58 % pour 2007. Cette légère augmentation est due à l'évolution des salaires et des charges sociales ainsi qu'à la diminution générale des charges de l'année 2008.

Loyers et charges d'entretien

Très légère hausse, liée à l'indexation automatique du loyer qui passe à 249 K, soit une augmentation de 1,3 %. Le reste des autres charges est relativement stable, si ce n'est une légère augmentation des frais de nettoyage. Au total, ce domaine augmente de 4 K soit 1,5 %.

Frais divers de bureau

Augmentation de 10 K, soit un peu moins de 13%. Elle est due essentiellement au poste « impression documentation SSA ». En effet, il a fallu mettre à jour et réimprimer un certain nombre de documents. Tous les autres postes sont relativement stables.

Amortissements

Au total les amortissements sont en baisse de 16 K, soit de 13%. L'amortissement est comptabilisé ainsi :

- Mobilier et agencement du bureau en 8 ans
- Machines de bureau en 5 ans
- Ordinateurs et logiciels généraux en 3 ans
- Logiciels spécifiques pour la SSA ainsi que pour le site en 5 ans.

Dans le détail, nous avons une baisse d'amortissement pour le poste machines de bureau de 11 K et une augmentation du poste informatique hard de 9 K.



11 Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale ordinaire des Associés de la SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS Société Coopérative LAUSANNE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Associés,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, Société Coopérative, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des

auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 13 mars 2009

L'organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.

Jean-Charles VITALI
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Hubert ROLLE
Expert-réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant :
Bilan au 31 décembre 2008 d'un total actif
de Fr. 15 819 481.97
Compte de profits et pertes présentant un bénéfice
de Fr. 45.03
Annexe au bilan au 31 décembre 2008



Les photographies de ce Rapport annuel 2008 évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'auteurs membres de la société, créées au cours de l'année. Leur choix a été effectué librement par les rédacteurs du rapport en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

Cahier français

- Page 2 *LUFTBUSINESS* long métrage de fiction de Dominique de Rivaz
scénario Dominique de Rivaz, Antoine Jaccoud, avec Tomás Lemarquis (photo Jessica Theis)
- Page 8 *NOUS NE TIENDRONS PAS NOS PROMESSES* pièce de Marielle Pinsard
avec Anne Lévy, Marie-Madeleine Pasquier, Vincent Bonillo, Valeria Bertolotto (photo Isabelle Meister)
- Page 12 *LES SCEURS BONBON* pièce d'Emanuelle delle Piane
avec Yves Adam et Vincent David (photo Pénélope Henriod)
- Page 18 *MARCELLO MARCELLO* long métrage de fiction de Denis Rabaglia
scénario Mark David Hatwood, Denis Rabaglia, Luca de Benedittis
avec Francesco Mistichelli, Luigi Petrazzuolo (photo Philippe Antonello)
- Page 24 *RAME* pièce d'Eugène
avec Corinne Frimas, Jean Cuénot, Pascal Schopfer, Lionel Frésard (photo Mario del Curto)
- Page 29 *LE QUAI* pièce de Jacques Probst
avec Nathalie Lannuzel, Elodie Weber (photo Dorothée Thébert)
- Page 31 *NOMAD'S LAND SUR LES TRACES DE NICOLAS BOUVIER* long métrage documentaire de Gaël Métroz
(photo Gaël Métroz / Tipi'mages Productions)

Cahier allemand

- Page 2 *SCREEN SISTERS* chorégraphie de Fabienne Berger
avec Pauline Wassermann, Corinne Rochet (photo Mario del Curto)
- Page 8 *LA CITADELLE HUMANITAIRE* long métrage documentaire de Frédéric Gonseth
avec André Rochat en 1964 (photo Dr Reinhold Wepf)
- Page 12 *DIVISION III* pièce de Julien Mages avec Caroline Gasser (photo Christian Lutz)
- Page 21 *APNÉE* pièce d'Anne-Frédérique Rochat
avec Isabelle Bosson (photo Nicole Seiler)
- Page 25 *HOME* long métrage de fiction d'Ursula Meier scénario Ursula Meier, Antoine Jaccoud, Raphaëlle Valbrune
avec Kacey Mottet Klein, Isabelle Huppert, Madeleine Budd (photo Jérôme Prébois)
- Page 29 *VÉNUS VOCERO* pièce de Nadège Reveillon
avec Emmanuelle Ricci, Raissa Mariotti, Marika Dreistadt, Anne Jenny (photo Isabelle Daccord)
- Page 31 *DORFMORD* chorégraphie de Barbora Kryslova Greiner (photo Christian Glaus)

Impressum

Rédaction

Claude Champion
Pierre-Henri Dumont
Jürg Ruchti
Patrick Willy
Jolanda Herradi
Geneviève Nosedà Guignard

Graphisme

Dizain, Jean-Pascal Buri, Lausanne

Impression

Presses Centrales Lausanne SA

Société Suisse des Auteurs

Rue Centrale 12-14
Case postale 7463
CH-1002 Lausanne

Tél. +41 21 313 44 55
Fax +41 21 313 44 56
info@ssa.ch
www.ssa.ch